

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 191 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile Bonthoux - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZÉ - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Jacques BOUDON représenté par Maurice CHAZEAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Eric CASADO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Frédéric COLLART représenté par Georges GOMEZ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY- OURET - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Michel ILLAC - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Bruno GILLES représenté par Yves MORAINE - Daniel HERMANN représenté par Didier PARAKIAN - Mireille JOUVE représentée par Monique SLISSA - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Régis MARTIN représenté par Joël MANCÉL - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Bernard JACQUIER - Guy TEISSIER représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Albert GUIGUI - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Chrystiane PAUL - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 063-3082/17/CM

■ Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du pays d'Aix et Modifications d'autorisations de programmes

MET 17/5188/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui d'ouvrir et de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme

1 - Ouverture d'Autorisations de Programme

Afin de se conformer au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient d'ouvrir les autorisations de programme suivantes pour des opérations qui étaient jusqu'alors suivies hors AP/CP.

Réhabilitation des Points d'Apport Volontaire dans le cadre du projet Life

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	RAF
Réhabilitation PAV projet Life	DI180AP	480 000 €	60 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	60 000 €

Cette nouvelle action clairement identifiée du projet Life consiste en la création d'un design et d'une mise en place d'aménagements spécifiques des points d'apport volontaire, en vue d'un meilleur accueil de l'utilisateur.

Cette action est co-financée par la Région et l'ADEME.

Travaux sur bâtiments pour installation du Département Prévention et Gestion des Déchets

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019
Travaux bâtiments installation DPGD	DI181AP	550 000 €	350 000 €	200 000 €

Cette nouvelle autorisation de programme intègre l'ensemble des dépenses liées aux aménagements des installations du département Prévention et Gestion des Déchets, notamment les pôles de proximité dont les travaux sont pilotés par la direction des Bâtiments.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Aménagement divers pré-collecte

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	RAF
Aménagement divers pré-collecte	DI182AP	5 334 000 €	1 674 000 €	1 190 000 €	1 190 000 €	1 190 000 €	90 000 €

Les crédits de paiements permettront l'achat de toutes les fournitures ainsi que la réalisation des travaux de voirie nécessaires dans la cadre de la pré-collecte, du renouvellement du matériel et du développement de nouveaux projets.

Matériel de collecte acquisition et réparation

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Matériel de collecte, acquisition et réparation	DI183AP	7 380 000 €	2 220 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €

Cette opération regroupe les opérations d'acquisition de véhicules de collecte et de grosses réparations de matériel d'exploitation

Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT	DI184AP	2 660 000 €	560 000 €	1 100 000 €	500 000 €	500 000 €

Cette opération répond aux besoins de grosses réparations sur les CAV et les CT, notamment par la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance permettant le maintien en sécurité des installations (18 CAV et 5 CT), ainsi que la réalisation de l'opération test de contrôle d'accès sur la déchetterie de Pertuis.

Travaux CSD H.T.

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Travaux CSD H.T.	DI114HT	102 000 €	25 334 €	25 334 €	25 334 €	25 998 €

Cette opération concerne l'entretien et la maintenance de l'ISDnD de l'Arbois avec notamment l'extension du réseau Biogaz, l'équipement et la maintenance d'un équipement de vidéo surveillance du site.

Travaux CSD T.T.C.

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Travaux CSD T.T.C.	DI114TTC	1 479 000 €	369 600 €	369 600 €	369 600 €	370 200 €

Cette opération concerne l'entretien et la maintenance de l'ISDnD de l'Arbois avec notamment l'extension du réseau Biogaz, l'équipement et la maintenance d'un équipement de vidéo surveillance du site.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

2 - Modification d'Autorisations de Programme

Extension et rénovation des déchetteries

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Extension rénovation déchetterie	DI173AP	4 263 000 €	+ 300 000 €	4 563 000 €	1 251 108 €	1 011 275 €	550 000 €	1 750 617 €

Cette opération répond aux besoins d'extension, de rénovation ou encore de requalification des déchetteries, notamment la déchetterie de Pertuis, le Centre Technique de La Parade à Aix-en-Provence ainsi que le centre d'apport volontaire et le centre technique de Rousset

Création de nouvelles déchetteries

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Création nouvelles déchetteries	DI110AP	4 300 000 €	-1 298 000 €	3 002 000 €	7 963 €	150 000 €	50 000 €	2 794 037 €

Cette opération correspond aux besoins de construction de nouvelles déchetteries.

Construction 3ème bassin CET Arbois

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Construction 3 ^{ème} bassin CET Arbois TTC	DI149AP	5 450 000 €	2 614 000 €	8 064 000 €	74 801 €	2 750 008 €	619 080 €	4 620 111 €

Cette opération répond aux besoins de la première phase de construction et d'extension du bassin n°3 de l'ISDnD de l'Arbois, nécessaire pour pérenniser le site jusqu'en 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 042-2700/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant ouvertures, modifications et clôtures d'autorisation de programme au Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'ouverture des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation suivant les éléments ci-dessous :

Réhabilitation des PAV dans le cadre du projet Life

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	RAF
Réhab. PAV projet Life	DI180AP	480 000 €	60 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	60 000 €

Travaux sur bâtiments pour installations du DPG

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019
Travaux bâtiments installation DPGD	DI181AP	550 000 €	350 000 €	200 000 €

Aménagement divers pré-collecte

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021	RAF
Aménagement divers pré-collecte	DI182AP	5 334 000 €	1 674 000 €	1 190 000 €	1 190 000 €	1 190 000 €	90 000 €

Matériel de collecte acquisition et réparation

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Matériel de collecte, acquisition et réparation	DI183AP	7 380 000 €	2 220 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €	1 720 000 €

Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Modernisation et mise en sécurité des CAV et CT	DI184AP	2 660 000 €	560 000 €	1 100 000 €	500 000 €	500 000 €

Travaux CSD H.T.

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Travaux CSD H.T.	DI114HT	102 000 €	25 334 €	25 334 €	25 334 €	25 998 €

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017

Travaux CSD T.T.C.

Libellé	Code	Montant AP au 01.01.2018	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
Travaux CSD T.T.C.	DI114TTC	1 479 000 €	369 600 €	369 600 €	369 600 €	370 200 €

Article 2 :

Sont approuvées les modifications d'autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leur affectation suivant les éléments ci-dessous :

Extension et rénovation des déchetteries

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Extension rénovation déchetterie	DI173AP	4 263 000 €	+ 300 000 €	4 563 000 €	1 251 108 €	1 011 275 €	550 000 €	1 750 617 €

Création de nouvelles déchetteries

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Création nouvelles déchettries	DI110AP	4 300 000 €	-1 298 000 €	3 002 000 €	7 963 €	150 000 €	50 000 €	2 794 037 €

Construction 3ème bassin CET Arbois

Libellé	Code	Montant AP au 19/10/2017	Révision	Montant AP au 01.01.2018	Déjà Financé au 01.01.2017	CP 2017	CP2018	RAF après 2018
Construction 3 ^{ème} bassin CET Arbois TTC	DI149AP	5 450 000 €	2 614 000 €	8 064 000 €	74 801 €	2 750 008 €	619 080 €	4 620 111 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2017